

# Le revenu d'emploi des avocats

*Abdul Rashid*

Le revenu d'emploi moyen était de 26 500 \$ en 1995. Il a largement varié d'une profession à l'autre, de 4 300 \$ chez les officiers de sports et les arbitres à 120 600 \$ pour les juges (Statistique Canada, 1999). Certaines professions ont maintenu, de façon uniforme, un rang élevé dans l'échelle des revenus<sup>1</sup>. Cet article s'attarde au profil démographique et au portrait du revenu d'emploi d'un groupe, celui des avocats (voir également Rashid, 1999).

## Caractéristiques démographiques

### Avocates plus jeunes

En 1995, quelque 12 147 500 personnes âgées de 25 ans et plus<sup>2</sup> travaillaient et touchaient un revenu d'emploi. Près de la moitié d'entre elles (46 %) étaient des femmes. Par contraste, seulement 30 % des 57 700 avocats canadiens étaient de sexe féminin (tableau 1).

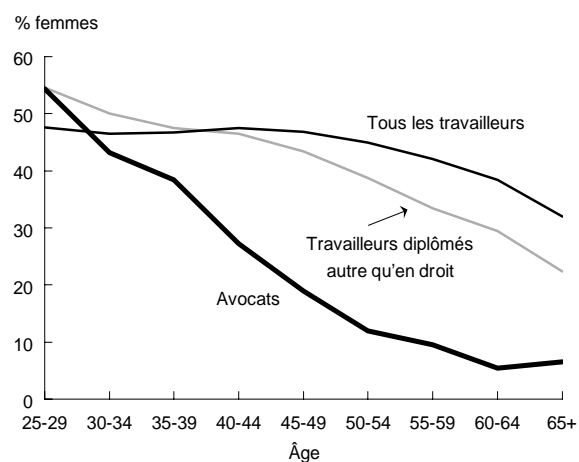
Dans l'ensemble, l'âge des hommes et celui des femmes au travail étaient semblables. L'âge médian des hommes au travail (41,2 ans) différait de moins d'un an de celui des femmes au travail (40,5 ans). Par opposition, les femmes du milieu juridique étaient considérablement plus jeunes que les hommes. Leur âge médian (36,1 ans) était au delà de 7 ans de moins que celui des hommes avocats (43,4 ans). Elles représentaient plus de la moitié de tous les avocats du plus jeune groupe âgés de 25 à 29 ans, et seulement 10 % de celui des 50 ans et plus (graphique A).

Deux principaux facteurs expliquent ces différences selon le sexe et l'âge. La participation des femmes à la population active a brusquement pris de l'ampleur au cours des années 60, pour éventuellement atteindre un rapport presque égal à la participation des hommes dans les groupes d'âge plus jeunes. Ce phénomène était accompagné d'une croissance rapide du nombre de

---

*Abdul Rashid est au service de la Division de la statistique du revenu. On peut communiquer avec lui au (613) 951-6897 ou à rashabd@statcan.ca.*

**Graphique A : En 1995, plus de la moitié des avocats plus jeunes étaient des femmes.**



Source : Recensement du Canada, 1996

femmes possédant un niveau d'instruction plus élevé, leur permettant d'obtenir un plus grand nombre de postes mieux rémunérés. Toutefois, les hommes ont continué d'être majoritaires dans les groupes d'avocats les plus âgés. En 1996, la proportion de femmes avocates âgées de moins de 35 ans (45 %) atteignait le double de celle des hommes avocats (22 %). Par opposition, seulement 6 % des femmes du domaine juridique étaient âgées d'au moins 50 ans, comparativement à 24 % des hommes de cette même profession.

### Régime de travail des avocats plus intensif

Comparativement à 78 % de l'ensemble des travailleurs de 25 ans et plus, 90 % des avocats ont travaillé pendant au moins 40 semaines en 1995 (tableau 1). De plus, peu importe le nombre de semaines de travail, 95 % des avocats travaillaient surtout à temps plein, comparativement à 83 % pour l'ensemble des travailleurs.

**Tableau 1 : Avocats et autres travailleurs, selon certaines caractéristiques, 1995**

	Ensemble des travailleurs			Avocats			Autres diplômés universitaires			Toutes les autres personnes		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	milliers						milliers			milliers		
<b>Total</b>	<b>12 148</b>	<b>6 588</b>	<b>5 560</b>	<b>57 680</b>	<b>40 175</b>	<b>17 505</b>	<b>2 285</b>	<b>1 237</b>	<b>1 048</b>	<b>9 805</b>	<b>5 311</b>	<b>4 494</b>
<b>Âge</b>												
25 à 29	1 650	865	785	6 550	2 990	3 555	383	174	209	1 260	688	572
30 à 34	2 005	1 072	933	10 020	5 690	4 330	397	198	198	1 599	868	731
35 à 39	2 080	1 109	971	9 975	6 150	3 830	370	194	176	1 700	908	791
40 à 44	1 914	1 005	909	10 920	7 950	2 965	360	192	167	1 544	805	739
45 à 49	1 709	909	800	9 535	7 730	1 805	342	194	148	1 358	708	650
50 à 54	1 231	678	553	4 900	4 310	590	219	134	85	1 007	540	467
55 à 59	813	472	341	2 400	2 170	230	115	77	39	695	393	302
60 à 64	471	290	181	1 645	1 550	90	57	40	17	412	248	164
65 et plus	275	187	88	1 730	1 615	115	42	33	9	231	152	78
	années			années			années			années		
<b>Âge médian</b>	<b>40,9</b>	<b>41,2</b>	<b>40,5</b>	<b>41,0</b>	<b>43,4</b>	<b>36,1</b>	<b>39,9</b>	<b>41,3</b>	<b>38,3</b>	<b>41,1</b>	<b>41,1</b>	<b>41,0</b>
<b>Moyenne d'années d'éducation</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>12</b>
<b>Type de travailleur</b>	'000						'000			'000		
Rémunéré	10 454	5 457	4 997	26 340	15 075	11 270	1 966	1 023	943	8 462	4 419	4 043
Indépendant	1 650	1 122	528	31 330	25 095	6 230	315	214	102	1 303	884	420
<b>Semaines travaillées</b>												
1 à 13	635	287	349	810	430	385	93	42	51	542	245	297
14 à 26	1 082	537	544	2 465	1 160	1 305	164	71	93	915	465	450
27 à 39	898	472	426	2 225	1 115	1 110	150	62	87	746	408	337
40 à 52	9 533	5 293	4 241	52 175	37 470	14 705	1 878	1 062	816	7 603	4 193	3 410
<b>Intensité du travail</b>												
Majoritairement à temps plein	10 091	6 040	4 052	54 815	38 695	16 120	1 936	1 131	805	8 100	4 869	3 231
Majoritairement à temps partiel	2 056	548	1 508	2 860	1 475	1 385	348	106	243	1 705	441	1 264
	heures			heures			heures			heures		
<b>Moyenne d'heures annuelles</b>	<b>1 609</b>	<b>1 805</b>	<b>1 377</b>	<b>2 198</b>	<b>2 308</b>	<b>1 945</b>	<b>1 736</b>	<b>1 934</b>	<b>1 502</b>	<b>1 576</b>	<b>1 771</b>	<b>1 346</b>

Source : Recensement du Canada, 1996

Les hommes et les femmes avaient un régime de travail considérablement différent. Parmi tous les travailleurs, 76 % des femmes ont travaillé pendant 40 semaines ou plus, comparativement à 80 % des hommes. La proportion respective parmi les personnes du milieu juridique était de 84 % et de 93 %. La proportion globale de femmes travaillant surtout à temps partiel en 1995 était plus de trois fois plus élevée que celle des hommes (27 % contre 8 %). Un écart semblable existait chez les avocats (8 % contre 4 %). Dans

l'ensemble, 77 % de tous les hommes au travail et 60 % de toutes les femmes gagnant leur vie travaillaient pendant au moins 40 semaines, principalement à temps plein. La proportion chez les avocats était respectivement de 91 % et de 79 %.

En moyenne, le nombre d'heures de travail a été de 1 805 pour les hommes en 1995, soit environ 31 % de plus d'heures que pour les femmes (1 377)<sup>3</sup>. La moyenne annuelle des heures de travail des avocats a

été beaucoup plus élevée. On comptait près de 2 308 heures de travail chez les hommes avocats, soit environ 28 % de plus que la moyenne observée pour l'ensemble des hommes au travail. De même, on comptait plus de 1 945 heures de travail parmi les femmes avocates, 41 % de plus que la moyenne constatée pour l'ensemble des femmes au travail. Ainsi, l'écart des heures annuelles entre les hommes et les femmes était plus faible parmi les avocats que chez les travailleurs en général. Le régime de travail des diplômés universitaires dans un domaine autre que le droit était moins intense que celui des avocats, mais il dépassait lui aussi la moyenne globale.

### Plus d'avocats travailleurs indépendants

Dans l'ensemble, 14 % de tous les travailleurs de 25 ans et plus étaient indépendants<sup>4</sup> tandis que 86 % étaient des employés (tableau 1). Le taux du travail indépendant était plus élevé chez les hommes (17 %) que chez les femmes (9 %). Par contre, plus de la moitié des avocats (54 %) étaient indépendants : près des deux tiers des hommes et un peu plus du tiers des femmes.

### Revenu d'emploi

Le revenu d'emploi moyen de l'ensemble des personnes de 25 ans et plus au travail a été porté à 30 600 \$ en 1995 (tableau 2). À 75 200 \$, celui des avocats a atteint près de 146 % de plus que la moyenne globale

**Tableau 2 : Gains moyens des avocats et des autres travailleurs, selon certaines caractéristiques, 1995**

	Ensemble des travailleurs			Avocats			Autres diplômés universitaires			Toutes les autres personnes		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	\$			\$			\$			\$		
<b>Total</b>	<b>30 600</b>	<b>36 800</b>	<b>23 200</b>	<b>75 200</b>	<b>85 100</b>	<b>52 600</b>	<b>44 000</b>	<b>52 700</b>	<b>33 900</b>	<b>27 200</b>	<b>32 700</b>	<b>20 600</b>
<b>Âge</b>												
25 à 29	21 700	24 400	18 700	29 700	31 300	28 400	24 800	27 000	23 000	20 700	23 700	17 100
30 à 34	27 500	32 200	22 100	50 400	54 400	45 200	36 900	42 600	31 200	25 000	29 700	19 500
35 à 39	31 200	37 700	23 900	75 200	83 200	62 400	45 100	54 000	35 300	27 900	33 900	21 100
40 à 44	33 700	41 100	25 500	86 600	94 400	65 400	49 900	59 900	38 400	29 500	36 100	22 400
45 à 49	35 500	43 600	26 400	98 900	104 800	73 800	53 200	62 300	41 200	30 600	37 800	22 900
50 à 54	35 800	44 400	25 200	102 800	109 200	55 600	57 200	67 100	41 600	30 800	38 200	22 300
55 à 59	32 500	39 800	22 400	92 700	96 200	59 600	56 100	64 800	38 700	28 400	34 600	20 300
60 à 64	29 100	35 000	19 600	85 100	87 800	37 600	52 300	60 300	33 100	25 700	30 600	18 300
65 et plus	22 400	26 100	14 500	76 600	77 100	69 600	40 600	45 800	22 600	18 600	21 300	13 400
<b>Type de travailleur</b>												
Rémunéré	30 700	37 200	23 700	61 500	70 500	49 400	43 200	51 500	34 200	27 800	33 800	21 100
Indépendant	30 000	34 800	19 900	86 800	93 800	58 200	49 600	58 200	31 500	23 900	27 400	16 600
<b>Semaines travaillées</b>												
1 à 13	7 000	9 000	5 300	14 100	15 400	12 600	8 100	10 000	6 700	6 800	8 900	5 000
14 à 26	13 200	15 900	10 600	22 700	23 700	21 800	16 000	18 000	14 400	12 700	15 500	9 800
27 à 39	19 100	22 700	15 200	32 000	37 700	26 200	23 300	26 100	21 200	18 300	22 100	13 600
40 à 52	35 200	41 700	27 100	80 500	89 200	58 300	49 900	58 200	39 200	31 300	37 000	24 100
<b>Intensité du travail</b>												
Majoritairement à temps plein	34 300	38 900	27 300	77 600	87 100	54 900	49 100	56 100	39 300	30 400	34 600	24 200
Majoritairement à temps partiel	12 500	13 000	12 300	28 600	31 600	25 500	15 800	15 400	16 000	11 800	12 400	11 600
<b>Gains horaires</b>	<b>19,00</b>	<b>20,38</b>	<b>16,87</b>	<b>34,22</b>	<b>36,86</b>	<b>27,02</b>	<b>25,38</b>	<b>27,24</b>	<b>22,56</b>	<b>17,24</b>	<b>18,47</b>	<b>15,34</b>

Source : Recensement du Canada, 1996

et représentait 71 % de plus que celui des autres diplômés universitaires<sup>5</sup> (44 000 \$).

### Les gains atteignent un maximum entre l'âge de 50 et 54 ans

En général, les jeunes travailleurs débutent par un poste dont le salaire est relativement faible. À mesure que l'expérience et la formation d'emploi prennent de l'ampleur, les gains augmentent et atteignent un maximum. En 1995, les travailleurs âgés de 25 à 29 ans ont gagné en moyenne 21 700 \$, soit 71 % du chiffre global, et ceux âgés de 30 à 34 ans ont touché 27 500 \$ (90 %). Les gains moyens ont atteint leur maximum à 35 800 \$ pour le groupe des 50 à 54 ans.

Les gains des avocats ont suivis globalement cette formule, avec un maximum plus prononcé cependant (graphique B). Les jeunes avocats âgés de 25 à 29 ans ont gagné 29 700 \$, montant considérablement inférieur à la moyenne pour cette profession. Les gains relativement faibles de ces jeunes avocats (et ceux des autres diplômés universitaires) peuvent refléter leur arrivée tardive sur le marché du travail. En moyenne, les travailleurs de 25 ans et plus possédaient 13 années de scolarité, comparativement à 19 années pour les

avocats et à 18 années pour les autres diplômés universitaires.

Tandis que la différence globale des gains moyens entre le plus jeune groupe (les 25 à 29 ans) et le groupe d'âge suivant (les 30 à 34 ans) était de 27 %, elle était de 49 % chez les diplômés universitaires autres qu'en droit et de 69 % chez les avocats. Dans le groupe d'âge suivant (les 35 à 39 ans), l'écart était de 13 % chez l'ensemble des travailleurs, de 22 % pour les autres diplômés et de 49 % pour les avocats. Ce phénomène donnait lieu à un écart plus grand selon l'âge quant au revenu d'emploi des avocats et des autres diplômés universitaires<sup>6</sup>.

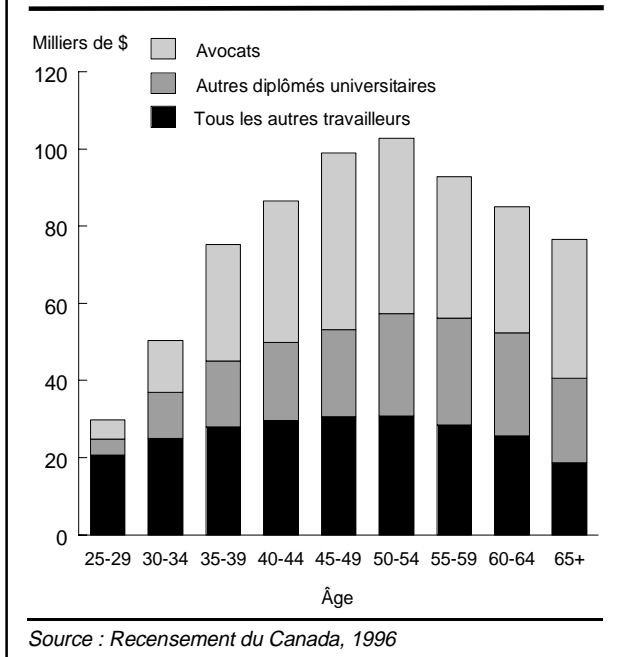
### Étroite relation entre les gains et le travail

En 1995, les personnes âgées de 25 ans et plus qui ont travaillé pendant moins de 14 semaines ont gagné en moyenne 7 000 \$—soit seulement 20 % du montant touché par les personnes qui ont travaillé pendant au moins 40 semaines (35 200 \$). La différence a été semblable dans le cas des avocats (17 %) et des autres personnes possédant un diplôme universitaire (16 %). La situation s'est maintenue pour les hommes et les femmes. Peu importe le nombre de semaines de travail, les personnes qui ont travaillé surtout à temps partiel ont gagné 12 500 \$, soit seulement 37 % du montant touché par les gens qui ont travaillé principalement à temps plein (34 300 \$). On a observé des différences semblables pour les avocats (37 %) et pour tous les autres diplômés universitaires (32 %).

La répartition des hommes et celle des femmes travaillant à temps plein selon le nombre de semaines travaillées étaient pratiquement identiques. Pour ce qui est des travailleurs à temps partiel, cependant, les femmes travaillaient, de manière significative, pendant plus de semaines que les hommes : 59 % travaillaient pendant au moins 40 semaines, comparativement à 45 % des hommes. Par conséquent, alors que les gains moyens des hommes travaillant à temps plein étaient de 43 % plus élevés que ceux de leurs homologues féminins, la moyenne des gains des travailleurs à temps partiel différait de moins de 6 %. Dans le même ordre d'idées, parmi les gens du milieu juridique, les hommes travaillant à temps plein (87 100 \$) ont gagné 59 % de plus que les femmes (54 900 \$) cet écart n'étant toutefois que de 24 % plus grand quant au travail à temps partiel.

Tandis que la moyenne des gains *annuels* des avocats a dépassé la moyenne globale de 146 % en 1995, leurs gains *horaires* étaient plus élevés de 80 % (voir *Notes et*

**Graphique B : Les gains moyens des avocats ont augmenté plus rapidement que ceux des autres travailleurs.**



définitions). De même, relativement aux autres diplômés universitaires, les avocats ont en moyenne gagné 71 % de plus par année, mais 35 % de plus par heure. On estime que le plus grand nombre d'heures de travail chez les avocats rend compte de 25 % de la différence entre leurs gains moyens annuels et ceux de l'ensemble des travailleurs.

### Gains inférieurs pour les femmes

En général, les gains moyens annuels des femmes en 1995 ont représenté 63 % de ceux des hommes<sup>7</sup>. Cela reste vrai pour différents groupes. Les femmes du domaine juridique ont gagné, en

moyenne, 62 % du montant touché par les hommes avocats; les autres femmes possédant un diplôme universitaire ont gagné 64 % de ce que touchaient leurs pairs masculins. L'âge et le régime de travail expliquent largement l'écart de gains des avocats et des autres diplômés universitaires observé selon le sexe.

Bien que les femmes aient représenté 46 % de tous les travailleurs, elles formaient une proportion relativement petite quant aux travailleurs faisant partie du groupe de la préretraite et ayant un revenu inférieur. Ceci a eu un effet quelque peu positif sur la moyenne totale de leur revenu d'emploi (tableau 3).

Tous les autres points étant identiques, si la répartition selon l'âge des femmes avait été pareille à celle des hommes, la moyenne de leur revenu d'emploi aurait été légèrement plus petite (0,6 %).

Exception faite pour deux groupes d'âge (50 à 54 ans et 60 à 64 ans), les avocats ont manifesté des ratios de gains plus élevés que la moyenne dans tous les groupes d'âge. En fait, les femmes avocates du groupe d'âge le plus jeune (les 25 à 29 ans) ont touché environ 91 % du montant gagné par les hommes avocats. Toutefois, en raison de la récente présence élevée des femmes chez les travailleurs formés à l'université, elles se retrouvent dans les plus jeunes groupes, touchant de faibles gains. Ainsi, les hommes représentent une plus grande proportion dans les groupes de revenu élevé. Ceci a créé un effet négatif sur le revenu moyen global des femmes. Tous les autres points étant identiques, si les femmes du domaine juridique et les autres diplômées universitaires avaient eu la même répartition selon l'âge que leurs pairs masculins, leur revenu moyen en 1995 aurait été plus élevé de 12 % et de 3 %, respectivement.

La différence des gains selon le sexe est en partie due au régime de travail. Dans l'ensemble, les femmes travaillaient pendant un peu moins de semaines, mais plusieurs d'entre elles étaient surtout à temps partiel. Si elles avaient eu le même régime de travail que celui de leurs pairs masculins, leur revenu d'emploi moyen aurait été de 13 % plus élevé que leurs gains actuels. Dans le cas des avocats, l'effet a été moins marqué (8 %), compte tenu du régime de travail semblable des hommes et des femmes.

**Tableau 3 : Gains des femmes normalisés selon différents effets, 1995**

		Ensemble des travailleurs	Avocats	Autres diplômés	Toutes les autres personnes
		\$			
<b>Gains réels des femmes</b>		<b>23 200</b>	<b>52 600</b>	<b>33 900</b>	<b>20 600</b>
<b>Gains réels des hommes</b>		<b>36 800</b>	<b>85 100</b>	<b>52 700</b>	<b>32 700</b>
<b>Gains moyens des femmes normalisé selon</b>					
Âge	$\Sigma (PAm_i \cdot YAf_j)$	23 100	58 700	34 800	20 500
Semaines travaillées	$\Sigma (PWm_i \cdot YWf_j)$	24 000	55 900	35 700	21 200
Temps plein/ temps partiel	$\Sigma (PFm_i \cdot YFf_j)$	26 000	53 800	37 300	23 100
Semaines et durée	$\Sigma (PWFm_i \cdot YWFF_j)$	26 100	56 900	38 200	23 100
<b>Âge, semaines et durée</b>	<b><math>\Sigma (PAWFm_i \cdot YAWFF_j)</math></b>	<b>26 400</b>	<b>62 100</b>	<b>39 300</b>	<b>23 000</b>
<b>Rapport des gains femmes-hommes</b>					
Réel		63,0	61,8	64,3	63,0
Normalisé		71,7	73,0	74,6	70,3

Source : Recensement du Canada, 1996

*P* = Proportion des hommes de la catégorie *i*  
*Y* = Moyenne des gains des femmes de la catégorie *j*  
*A* = Groupe d'âge  
*W* = Semaines travaillées en 1995  
*F* = Travailleurs à temps plein et à temps partiel  
*m<sub>i</sub>* = Hommes d'une catégorie d'âge / de semaines / de travail  
*f<sub>j</sub>* = Femmes d'une catégorie d'âge / de semaines / de travail

Tout bien considéré, si l'âge aussi bien que le régime de travail de l'ensemble des femmes de 25 ans et plus gagnant leur vie avaient été identiques à ceux des hommes en 1995, leurs gains moyens auraient été de 13 % plus élevés que leur revenu d'emploi actuel. Les gains moyens des femmes du milieu juridique auraient aussi été supérieurs de 18 % et ceux des autres femmes possédant un diplôme universitaire, de 16 %. Le ratio global des gains des femmes et des hommes aurait été de 72 %, celui des avocats, de 73 % et celui des autres diplômés universitaires, de 75 %.

Dans l'ensemble, comparative-ment à 63 % pour ce qui est du ratio des gains *annuels*, les gains *horaires* des femmes représentaient 83 % de ceux des hommes (tableau 4). Les données correspondantes pour les avocats étaient de 62 % et de 73 %, tandis qu'elles étaient de 64 % et de 83 % pour les autres diplômés universitaires. De plus, alors que les gains horaires moyens des femmes du domaine juridique âgées de moins de 35 ans atteignaient presque ceux de leurs pairs masculins, les ratios étaient grandement plus bas dans le groupe d'âge des 50 à 64 ans. Dans le même ordre d'idées, le revenu horaire moyen des autres femmes âgées de moins de 35 ans possédant un diplôme universitaire était semblable à celui de leurs pairs masculins. Dans l'ensemble, le peu d'heures annuelles des femmes représentait environ la moitié de la différence entre leur revenu moyen et celui des hommes<sup>8</sup>. Quant aux avocats, les heures annuelles représentaient environ 30 % de la différence.

**Tableau 4 : Ratio des gains annuels et horaires femmes-hommes, 1995**

	Ensemble des travailleurs		Avocats		Autres diplômés		Toutes les autres personnes	
	An-nuels	Horai-res	An-nuels	Horai-res	An-nuels	Horai-res	An-nuels	Horai-res
	%							
<b>Tous les âges</b>	<b>63,2</b>	<b>82,8</b>	<b>61,8</b>	<b>73,3</b>	<b>64,3</b>	<b>82,8</b>	<b>63,1</b>	<b>83,1</b>
25 à 29	76,6	97,6	90,7	94,7	85,0	99,9	72,1	94,9
30 à 34	68,6	95,0	83,0	103,0	73,3	100,3	65,6	91,5
35 à 39	63,4	86,1	75,0	95,0	65,4	91,2	62,4	84,4
40 à 44	62,0	80,5	69,2	83,8	64,1	83,9	62,1	80,3
45 à 49	60,6	77,4	70,4	81,1	66,1	81,5	60,7	77,7
50 à 54	56,9	73,9	50,9	58,7	61,9	77,3	58,3	75,7
55 à 59	56,3	74,6	61,9	61,7	59,6	74,9	58,7	77,9
60 à 64	56,1	77,2	42,8	52,8	54,8	76,4	59,7	81,5
65 et plus	55,5	82,1	90,3	105,0	49,3	67,5	63,0	94,0

*Source : Recensement du Canada, 1996*

### Répartition des gains

Environ 37 % de toutes les personnes âgées de 25 ans et plus qui travaillaient en 1995 ont déclaré des gains totaux de moins de 20 000 \$, (tableau 5). Seulement une personne sur dix gagnait 60 000 \$ ou plus. Les travailleurs possédant un diplôme universitaire autre qu'en droit étaient moins nombreux au bas de l'échelle salariale. Un quart (24 %) d'entre eux ont gagné moins de 20 000 \$ en 1995 et 2 sur 10 ont touché au moins 60 000 \$. Seulement 5 % ont déclaré des gains de 100 000 \$ ou plus.

Par ailleurs, moins de 15 % des avocats ont rapporté des gains inférieurs à 20 000 \$. Presque la moitié (49 %) gagnaient au moins 60 000 \$. Quelque 23 % de tous les avocats ont gagné au moins 100 000 \$ en 1995, tandis que près de 4 % ont déclaré des gains de 250 000 \$ ou plus.

Dans l'ensemble, les gains moyens des travailleurs indépendants (30 000 \$) ont été inférieurs de 2 % à ceux des travailleurs

rémunérés (30 700 \$). Par contraste, les gains moyens des avocats indépendants (86 800 \$) étaient de 41 % plus élevés que ceux de leurs pairs rémunérés (61 500 \$). La situation des travailleurs possédant un diplôme autre qu'en droit était similaire quoiqu'un peu moins prononcée. Dans leur cas, les gains moyens des travailleurs indépendants (49 600 \$) étaient d'environ 15 % plus élevés que ceux des travailleurs rémunérés (43 200 \$).

En général, le travail indépendant a rapporté aux hommes un revenu de 7 % de moins que celui des hommes rémunérés, tandis que le travail indépendant chez les femmes a donné 16 % de moins que le revenu des femmes rémunérées. Dans le cas des avocats, le revenu d'emploi des travailleurs indépendants était grandement supérieur pour les hommes (33 %) ainsi que pour les femmes (18 %).

La proportion de travailleurs indépendants était supérieure à la moyenne dans les deux groupes à revenus les plus bas<sup>9</sup>. Elle a décliné jusqu'à ce que les gains

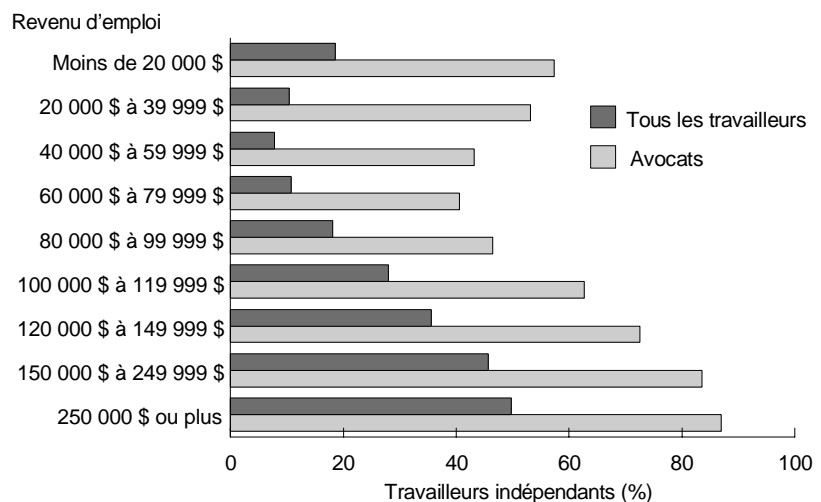
**Tableau 5 : Distribution des travailleurs par revenu d'emploi et catégorie de travailleur, 1995**

	Ensemble des travailleurs			Avocats			Autres diplômés universitaires		
	Total	Rému- nérés	Indé- pendants	Total	Rému- nérés	Indé- pendants	Total	Rému- nérés	Indé- pendants
	%			%			%		
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
Moins de 10 000 \$	19,1	17,2	29,5	6,5	5,7	7,2	13,0	11,5	22,0
10 000 \$ à 19 999 \$	18,0	17,5	21,1	8,1	7,9	8,2	11,4	10,8	14,9
20 000 \$ à 29 999 \$	19,0	19,5	16,2	8,9	8,8	9,0	12,4	12,4	12,1
30 000 \$ à 39 999 \$	16,4	17,3	11,0	9,2	9,7	8,8	14,0	14,7	10,0
40 000 \$ à 49 999 \$	11,0	11,7	6,3	9,6	11,5	7,9	14,1	15,2	7,4
50 000 \$ à 59 999 \$	7,2	7,8	4,1	8,6	11,1	6,5	12,7	13,8	6,0
60 000 \$ à 69 999 \$	4,0	4,2	2,8	9,1	11,3	7,2	8,7	9,3	4,9
70 000 \$ à 79 999 \$	1,9	1,9	1,9	7,7	10,5	5,3	4,3	4,4	3,8
80 000 \$ à 99 999 \$	1,6	1,5	2,1	9,7	11,4	8,3	4,0	3,9	4,9
100 000 \$ à 119 999 \$	0,7	0,6	1,4	6,7	5,5	7,8	1,9	1,6	3,7
120 000 \$ à 149 999 \$	0,4	0,3	1,1	4,7	2,8	6,2	1,3	1,0	3,2
150 000 \$ à 249 999 \$	0,5	0,3	1,7	7,5	2,7	11,6	1,6	1,0	5,1
250 000 \$ ou plus	0,1	0,1	0,6	3,6	1,0	5,8	0,6	0,6	1,8
<b>Gains moyens (\$)</b>	<b>30 600</b>	<b>30 700</b>	<b>30 000</b>	<b>75 200</b>	<b>61 500</b>	<b>86 800</b>	<b>44 000</b>	<b>43 200</b>	<b>49 600</b>
<b>Gains médians (\$)</b>	<b>26 800</b>	<b>27 800</b>	<b>19 700</b>	<b>58 900</b>	<b>55 700</b>	<b>63 200</b>	<b>39 400</b>	<b>40 400</b>	<b>30 900</b>
<b>Coefficient de Gini</b>	<b>0,4158</b>	<b>0,3879</b>	<b>0,5661</b>	<b>0,4540</b>	<b>0,3708</b>	<b>0,4871</b>	<b>0,4080</b>	<b>0,3729</b>	<b>0,5688</b>

Source : Recensement du Canada, 1996

atteignent 60 000 \$ et a ensuite commencé à croître brusquement (graphique C). Près de la moitié de tous les travailleurs rémunérés touchant 150 000 \$ et plus étaient indépendants. La formule était semblable chez les avocats sauf que la proportion chez les travailleurs indépendants était beaucoup plus élevée à tous les niveaux sur l'échelle salariale. Plus de la moitié des avocats qui gagnaient moins de 40 000 \$ en 1995 étaient travailleurs indépendants, tandis que quatre avocats sur cinq touchant 150 000 \$ et plus travaillaient pour eux-mêmes.

L'effet de ces différences se reflète dans la distribution des gains chez les deux groupes (tableau 5). Les indépendants se faisaient plus nombreux dans les extrémités inférieure et supérieure dans la

**Graphique C : Sans tenir compte du niveau de revenu d'emploi, les avocats étaient plus susceptibles que la plupart des autres travailleurs d'être des travailleurs indépendants.**

Source : Recensement du Canada, 1996

distribution des gains. D'un côté, comparativement à environ un tiers pour les travailleurs rémunérés, la moitié des indépendants a touché des gains inférieurs à 20 000 \$ en 1995. D'un autre côté, la proportion des indépendants a dépassé celle des travailleurs rémunérés se retrouvant dans les groupes rapportant des gains de 80 000 \$ et plus. En comparaison à environ 1 % de tous les travailleurs rémunérés, près de 5 % des travailleurs indépendants gagnaient 100 000 \$ et plus.

Dans le cas des avocats, le travail indépendant a créé un niveau de revenu considérablement plus élevé que chez les travailleurs rémunérés. Contrairement à 12 % des avocats travaillant à titre d'employé, 31 % des avocats indépendants touchaient au moins 100 000 \$ en 1995. De plus, alors que seulement 1 % des avocats travaillant à titre d'employé touchaient au moins 250 000 \$, quelque 6 % des avocats indépendants gagnaient la même somme. La situation des travailleurs possédant un diplôme autre qu'en droit était semblable : les indépendants étaient plus nombreux en haut et en bas de l'échelle de distribution.

Par conséquent, alors que les gains moyens des travailleurs indépendants étaient de 2 % inférieurs à ceux des travailleurs rémunérés, les gains médians étaient de 29 % plus bas (19 700 \$ contre 27 800 \$). Comparativement à la différence de 41 % quant aux gains moyens, les gains médians des avocats indépendants (63 200 \$) étaient de 13 % plus élevés que ceux des travailleurs rémunérés (55 700 \$). Les travailleurs indépendants possédant un diplôme universitaire autre qu'en droit avaient des gains moyens de 15 % plus élevés que ceux de leurs pairs travaillant à titre d'employés mais leurs gains médians étaient de 23 % plus bas (30 900 \$ contre 40 400 \$).

Ces données montrent clairement une inégalité de gains plus grande chez les travailleurs indépendants. Une mesure convenable afin d'estimer le degré d'inégalité est le coefficient de Gini. La valeur de ce coefficient oscille entre zéro et un, chiffres qui équivalent respectivement à l'égalité totale (tous les travailleurs touchent un montant égal) et une totale inégalité (un travailleur reçoit le montant entier).

Le coefficient de Gini du revenu d'emploi global était de 0,4158 en 1995. Le coefficient des travailleurs indépendants (0,5661) était supérieur à celui des employés (0,3879) de près de 18 points de pourcentage. Alors que le coefficient de Gini était plus élevé parmi les avocats (0,4540), la différence entre les indépendants (0,4871) et les employés (0,3708) était de

12 points de pourcentage. Les travailleurs indépendants possédant un diplôme autre qu'en droit montraient l'inégalité des gains la plus marquée avec un coefficient de 0,5688, ce qui représente environ 20 points de pourcentage de plus que leurs pairs travaillant à titre d'employés.

### Changements au cours du temps

L'évolution de l'activité économique globale et celle des caractéristiques des travailleurs modifient le revenu de l'emploi.

#### Répartition de la population active, de 1970 à 1995

L'une des plus importantes modifications survenues au cours des dernières décennies réside dans la répartition selon le sexe de la population active (Rashid, 1993). Comme il a été mentionné, cette évolution est une fonction tant dans la participation croissante des femmes à la population active que dans leur niveau d'instruction accru. En 1970, les femmes représentaient 32 % de tous les travailleurs de 25 ans et plus (tableau 6). En 1995, leur proportion s'est élevée à 46 %.

Le nombre de personnes âgées de 25 ans et plus qui travaillaient et déclaraient un revenu d'emploi s'est accru de 33 % entre 1970 et 1980 et d'un autre 33 %

**Tableau 6 : Nombre de travailleurs selon le sexe et l'éducation**

	Ensemble des travailleurs	Avocats	Autres diplômés les autres personnes		
			milliers	milliers	
1970	Les deux sexes	6 870	16 130	495	6 360
	Hommes	4 682	15 370	381	4 285
	Femmes	2 189	760	113	2 074
1980	Les deux sexes	9 105	33 245	1 140	7 932
	Hommes	5 516	28 415	748	4 740
	Femmes	3 589	4 825	392	3 192
1995	Les deux sexes	12 148	57 680	2 285	9 805
	Hommes	6 588	40 175	1 237	5 311
	Femmes	5 560	17 505	1 048	4 494

Source : Recensement du Canada, 1971, 1981, 1996



## Notes et définitions

**Les gains (revenu d'emploi)** représentent la somme des salaires et traitements et du revenu net d'un travail indépendant provenant de l'exploitation d'une entreprise ou d'un cabinet professionnel dont le répondant est le propriétaire et l'exploitant. Le revenu d'un travail indépendant est rendu après les dépenses d'affaires mais, comme pour les salaires et traitements, avant impôt sur le revenu.

Tous les chiffres sont exprimés en **dollars constant de 1995**, ce qui signifie que les gains des années antérieures ont été ajustés en fonction de l'évolution de l'Indice des prix à la consommation.

La Classification type des professions de 1991, utilisée pour le Recensement de 1996, place les **avocats** et les **notaires du Québec** dans les professions dans lesquelles on est chargé d'aviser les clients des questions de droit, de plaider des causes ou de conduire des poursuites en cour, de représenter des clients avant la commission administrative et judiciaire et de formuler des documents juridiques. Les stagiaires en droit sont inclus tandis que les notaires à l'extérieur du Québec sont exclus. Les données de recensements précédents (1971 et 1981) s'inspirent respectivement de la Classification des professions et de la Classification type des professions de 1980. Les trois classifications sont cohérentes, si ce n'est d'une légère différence : en 1980, les notaires du Québec étaient exclus et ceux de la Colombie-Britannique étaient inclus.

Les **travailleurs rémunérés** travaillent pour d'autres, tandis que les **indépendants** travaillent pour leur propre compte dans une entreprise ou un cabinet professionnel *non constitué en société*. Les répondants qui se disent des indépendants dans une entreprise *constituée en société*, même s'ils sont à proprement parler des travailleurs rémunérés de la société,

ressemblent davantage à des indépendants de par leur comportement économique. De plus, ils ont tendance à être propriétaires d'une bonne partie du capital investi dans l'entreprise. Leur revenu est donc un mélange de revenu du travail et du capital. Par conséquent, ces personnes sont ici considérées comme des indépendants non rémunérés de la société. Enfin, les totaux englobent un petit groupe de personnes considérées comme des travailleurs non rémunérés dans une entreprise dont la famille du répondant est le propriétaire et l'exploitant, mais sans donner lieu à une discussion séparée.

Les répondants du recensement ont déclaré le nombre de semaines de travail de l'année civile antérieure et les heures de travail par semaine au moment du recensement. Les **heures annuelles** sont le produit de ces deux variables.

Les personnes sélectionnées pour cette analyse étaient âgées d'au moins 25 ans au moment du Recensement de 1996, travaillaient en 1995 et ont rapporté un revenu d'emploi pour cette année-là. Parmi les 15 millions de personnes qui ont déclaré des gains en 1995, quelque 2,4 millions, soit 17 %, étaient âgées de 15 à 24 ans. Plus de 93 % de ces jeunes au travail ne possédaient pas de diplôme universitaire. Une proportion non significative d'avocats faisaient partie de ce groupe d'âge. Les gains de 1995 rendus par ces jeunes avocats étaient souvent faibles; peut-être étaient-ils majoritairement des gains occasionnels. Même si leur faible proportion n'avait pas eu d'effet sur l'ensemble des gains moyens des avocats, cette proportion de l'ensemble des jeunes personnes au travail étant plus large, elle aurait baissé la moyenne pour les autres. Les comparaisons auraient été affectées. Par conséquent, ce groupe d'âge a été exclu de l'analyse.

entre 1980 et 1995. Comparativement à ces croissances globales, le nombre d'hommes travailleurs a augmenté de 18 % et de 19 %, mais celui des femmes gagnant leur vie a crû de 64 % et de 55 %. Aussi, au cours de ces 25 années, comparativement à une augmentation globale de 77 %, le nombre d'hommes travailleurs a crû de 41 % et celui des femmes, de 154 %.

L'évolution a été plus importante chez les avocats. Le nombre total d'avocats a augmenté de 106 % entre 1970 et 1980 et de 73 % entre 1980 et 1995. De tels changements quant au nombre d'hommes de la profession étaient de 85 % et de 41 %. Les augmentations du nombre d'avocates étaient spécialement prononcées : 535 % entre 1970 et 1980 et 263 % entre 1980 et 1995. Aussi, alors que les femmes représentaient

moins de 5 % de l'ensemble des gens du domaine juridique en 1970, leur proportion s'est accrue à 15 % en 1980 et à 30 % en 1995.

Des changements semblables ont vu le jour parmi les travailleurs possédant un diplôme autre qu'en droit. Le nombre de femmes a doublé, passant de 23 % en 1970 à 46 % en 1995.

Le profil selon l'âge des travailleurs a aussi changé au cours de la période étudiée. Entre 1970 et 1980, le nombre d'hommes aussi bien que le nombre de femmes âgées de moins de 40 ans ont atteint un taux au-dessus de la moyenne. En raison de l'augmentation au-dessus de la moyenne chez les groupes de 35 à 54 ans, la population active était composée de

personnes plus âgées en 1995. Dans le domaine juridique, la situation changeante a été sensiblement la même, mais la forte croissance du nombre d'avocats est en partie due à l'accumulation principale dans les groupes les plus jeunes, particulièrement dans le cas des femmes. Par exemple, le nombre d'avocats de moins de 35 ans a augmenté de façon significative entre 1970 et 1980—de 36 % à 46 % pour les hommes et de 47 % à 71 % chez les femmes. En 1995, le nombre d'hommes âgés de moins de 35 ans a diminué à 22 %, comparativement à 45 % pour ce qui est des femmes. En

fait, les femmes représentaient la majorité (54 %) dans le groupe d'âge le plus jeune (les 25 à 29 ans). Cela n'est guère surprenant étant donné que le nombre global de femmes du domaine juridique a augmenté 23 fois au cours des 25 dernières années, comparativement à 2,6 fois pour les hommes.

#### Régime de travail, 1980 à 1995

En plus des changements démographiques élaborés plus haut, des modifications significatives ont aussi eu lieu quant au régime de travail entre 1980 et 1995

**Tableau 7 : Avocats et autres travailleurs, selon certaines caractéristiques, 1980**

	Ensemble des travailleurs			Avocats			Autres diplômés universitaires			Toutes les autres personnes		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	milliers						milliers			milliers		
<b>Total</b>	<b>9 105</b>	<b>5 516</b>	<b>3 589</b>	<b>33 245</b>	<b>28 415</b>	<b>4 825</b>	<b>1 140</b>	<b>748</b>	<b>392</b>	<b>7 932</b>	<b>4 740</b>	<b>3 192</b>
<b>Âge</b>												
25 à 29	1 791	1 012	780	7 180	5 245	1 940	276	153	123	1 509	854	655
30 à 34	1 626	963	663	9 245	7 775	1 470	281	177	104	1 335	778	557
35 à 39	1 300	776	524	5 900	5 280	620	196	135	61	1 099	636	463
40 à 44	1 060	630	430	3 010	2 755	255	122	87	35	935	541	394
45 à 49	962	588	374	2 475	2 250	225	85	61	24	874	525	349
50 à 54	883	555	328	2 130	1 995	130	69	50	20	812	504	308
55 à 59	741	477	264	1 420	1 345	75	56	42	13	684	433	250
60 à 64	481	325	156	870	795	70	32	25	8	448	300	148
65 et plus	260	189	71	1 015	975	35	22	18	4	237	170	67
	années			années			années			années		
<b>Âge médian</b>	<b>39,3</b>	<b>40,1</b>	<b>38,3</b>	<b>35,2</b>	<b>36,0</b>	<b>31,1</b>	<b>35,3</b>	<b>36,5</b>	<b>33,3</b>	<b>40,1</b>	<b>40,9</b>	<b>39,1</b>
<b>Type de travailleur</b>	milliers						milliers			milliers		
Rémunéré	8 068	4 682	3 386	14 260	10 785	3 470	1 021	650	371	7 033	4 022	3 012
Indépendant	1 023	830	193	18 985	17 625	1 355	118	98	20	886	715	171
<b>Semaines travaillées</b>												
1 à 13	529	184	345	445	255	190	43	16	26	486	168	319
14 à 26	786	371	415	1 610	1 075	540	78	35	43	706	335	371
27 à 39	686	369	317	1 680	1 160	520	78	37	41	607	331	276
40 à 52	7 103	4 592	2 511	29 505	25 925	3 580	941	659	282	6 133	3 907	2 226
<b>Intensité du travail</b>												
Majoritairement à temps plein	7 756	5 204	2 553	32 025	27 575	4 450	1 019	712	307	6 706	4 464	2 241
Majoritairement à temps partiel	1 348	312	1 036	1 215	845	375	121	36	85	1 226	276	951
	heures			heures			heures			heures		
<b>Moyenne d'heures annuelles</b>	<b>2 222</b>	<b>2 375</b>	<b>1 988</b>	<b>2 346</b>	<b>2 372</b>	<b>2 192</b>	<b>2 169</b>	<b>2 265</b>	<b>1 985</b>	<b>2 230</b>	<b>2 393</b>	<b>1 988</b>

Source : Recensement du Canada, 1981

Nota : Pour les chiffres homologues de 1995, voir le tableau 1.

(tableaux 7 et 1). Le nombre d'hommes travaillant pendant au moins 40 semaines a diminué de trois points de pourcentage; celui des femmes travaillant le même nombre de semaines a augmenté de six points. Les hommes avocats ont subi une hausse de 2 points de pourcentage et les autres hommes détenant un diplôme universitaire, une baisse de 2 points. En contrepartie, la proportion des avocates et des autres femmes détenant un diplôme universitaire travaillant pendant au moins 40 semaines a respectivement augmenté de 10 et de 6 points de pourcentage. Qui plus est, abstraction faite du nombre de semaines de travail, la proportion totale des hommes travaillant principalement à temps plein a diminué au cours de la période tandis que celle des femmes dans la même

situation a augmenté. Bien que les femmes du milieu juridique et les autres femmes détenant un diplôme universitaire n'aient pas suivi cette tendance, l'intensité de leur travail était de loin au-dessus de la moyenne en 1980 comme en 1995.

Le travail indépendant a crû parmi tous les travailleurs salariés, de 11 % en 1980 à 14 % en 1995. Pour ce qui est de la position générale des avocats, elle a diminué de 57 % à 54 %. Toutefois, ceci est dû à l'évolution de la répartition selon le sexe de cette profession. La proportion des avocates indépendantes s'est accrue de 8 points de pourcentage (de 28 % à 36 %) tandis que la proportion des travailleurs indépendants masculins ne s'est accrue que très légèrement.

**Tableau 8 : Gains moyens des avocats et des autres travailleurs, selon certaines caractéristiques, 1980**

	Ensemble des travailleurs			Avocats			Autres diplômés universitaires			Toutes les autres personnes		
	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes
	\$ de 1995			\$ de 1995			\$ de 1995			\$ de 1995		
<b>Total</b>	<b>31 800</b>	<b>39 400</b>	<b>20 200</b>	<b>71 100</b>	<b>76 800</b>	<b>37 300</b>	<b>48 700</b>	<b>57 200</b>	<b>32 400</b>	<b>29 300</b>	<b>36 400</b>	<b>18 700</b>
<b>Âge</b>												
25 à 29	26 400	31 500	19 900	32 100	33 800	27 600	31 000	34 500	26 700	25 500	30 900	18 600
30 à 34	31 700	39 100	20 800	60 400	64 200	40 400	43 300	50 000	31 800	29 000	36 400	18 700
35 à 39	34 700	44 000	20 900	83 300	87 900	44 400	53 900	62 300	35 000	31 000	39 700	19 000
40 à 44	35 000	44 700	20 600	104 600	110 000	47 200	60 500	69 700	37 900	31 400	40 400	19 100
45 à 49	35 200	44 400	20 600	108 600	114 100	52 300	65 600	75 900	39 500	32 000	40 500	19 200
50 à 54	34 700	43 200	20 300	105 600	108 400	64 100	67 300	77 800	40 800	31 700	39 600	19 000
55 à 59	33 000	40 400	19 600	93 000	95 800	42 500	67 600	76 100	40 200	30 000	36 700	18 500
60 à 64	30 300	35 700	19 100	83 900	88 300	36 600	60 600	67 700	37 500	28 000	32 900	18 100
65 et plus	21 000	23 600	13 900	69 100	70 200	38 900	37 800	41 700	21 000	19 200	21 500	13 500
<b>Type de travailleur</b>												
Rémunéré	31 400	39 400	20 300	51 700	57 400	33 800	46 600	54 600	32 600	29 100	36 900	18 800
Indépendant	35 700	39 600	19 100	85 700	88 700	46 400	67 000	74 500	30 100	30 500	33 600	17 600
<b>Semaines travaillées</b>												
1 à 13	6 400	10 200	4 300	14 200	18 200	8 900	7 800	10 700	6 000	6 200	10 200	4 200
14 à 26	13 900	18 700	9 500	18 000	20 900	12 300	17 100	20 300	14 500	13 500	18 500	8 900
27 à 39	21 200	26 800	14 700	22 600	25 000	17 200	27 500	31 900	23 500	20 400	26 300	13 400
40 à 52	36 800	43 200	24 900	77 600	82 100	45 500	54 900	61 700	38 900	33 800	39 900	23 100
<b>Intensité du travail</b>												
Majoritairement à temps plein	35 200	40 700	24 200	72 500	78 000	38 500	52 500	59 000	37 400	32 400	37 500	22 300
Majoritairement à temps partiel	12 400	18 400	10 500	33 200	37 600	23 400	16 800	22 200	14 400	11 900	17 800	10 200
<b>Gains horaires moyens</b>	<b>14,33</b>	<b>16,59</b>	<b>10,18</b>	<b>30,30</b>	<b>32,39</b>	<b>17,01</b>	<b>22,44</b>	<b>25,25</b>	<b>16,34</b>	<b>13,12</b>	<b>15,19</b>	<b>9,41</b>

Source : Recensement du Canada, 1981

Nota : Pour les chiffres homologues de 1995, voir le tableau 2.

**Gains, 1980 à 1995**

Telle une conséquence de la récession du début des années 80, les travailleurs de 25 ans et plus ont vu leurs gains réels baisser de 3,9 % entre 1980 et 1985 (après avoir indemnisé selon les changements de l'Indice des prix à la consommation [voir *Notes et définitions*]). Ils ont pu en récupérer 2,9 % entre 1985 et 1990, mais ont reperdu cette partie suite à la récession du début des années 90. Ainsi, les gains moyens ont, dans l'ensemble, baissé de 4,0 % entre 1980 et 1995. Le revenu d'emploi des hommes et celui des femmes ont connu une évolution contraire (Statistique Canada, 1998). Au cours de ces 15 années, les hommes ont perdu 7 %, tandis que les femmes ont gagné 15 %.

Les changements relatifs aux gains des avocats ont suivi, de façon significative, un chemin différent. Entre 1980 et 1995, leurs gains moyens globaux ont augmenté de 6 %, passant de 71 100 \$ à 75 200 \$ (tableaux 8 et 2). Le revenu d'emploi moyen réel des hommes du domaine juridique a crû de 11 %, soit une augmentation passant de 76 800 \$ à 85 100 \$. Quant au revenu des femmes, il a augmenté de 41 %, passant de 37 300 \$ à 52 600 \$. Une des raisons de ces taux de variation relatifs au revenu est la différence des taux de croissance de ces deux groupes. Comme il a été noté antérieurement, l'accroissement du nombre d'hommes avocats a été inférieur à celui des femmes du même domaine. Le changement du nombre d'hommes se rapprochait de l'augmentation globale des personnes âgées de 25 ans et plus, indiquant un taux plus ou moins normal d'arrivées et de départs pour les hommes de la profession.

Par ailleurs, le nombre de nouvelles femmes avocates n'a pas simplement permis de combler les départs, mais bien d'accroître les chiffres de cette profession. Une plus grande expérience a été accompagnée de gains accrus. Par conséquent, les gains moyens réels des femmes avocates ont augmenté au cours de la période en question. Toutefois, puisque les femmes gagnent moins que les hommes (en partie parce qu'elle font moins d'heures de travail), la proportion croissante de femmes (qui est passée de 15 % en 1980 à 30 % en 1995) a fait fléchir les gains moyens

globaux des avocats, donnant lieu d'un changement relatif plus petit que les gains ou des hommes ou femmes.

La proportion croissante de femmes gagnant leur vie a exercé une forte pression à la baisse sur le revenu d'emploi moyen global, surtout dans le cas des personnes au travail possédant un niveau d'instruction plus élevé (tableau 9). Tous les points étant par ailleurs égaux, si la composition selon le sexe des travailleurs n'avait pas changé entre 1980 et 1995, les gains moyens globaux auraient augmenté de 3 %. Dans le cas des avocats

**Tableau 9 : Effet du changement des caractéristiques des travailleurs sur les gains, 1980 à 1995**

		Ensemble des tra- vailleurs	Avocats	Autres diplômés	Toutes les autres personnes
\$					
<b>Gains réels de 1995</b>		<b>30 600</b>	<b>75 200</b>	<b>44 000</b>	<b>27 200</b>
<b>Normalisés selon</b>					
Sexe	$\Sigma (PS_i \cdot YS_j)$	31 400	80 300	46 200	27 900
Âge	$\Sigma (PA_i \cdot YA_j)$	29 600	64 100	40 700	26 500
Sexe et âge	$\Sigma (PSA_i \cdot YSA_j)$	30 500	66 900	42 700	27 200
Semaines travaillées	$\Sigma (PW_i \cdot YW_j)$	30 500	74 300	44 200	27 200
Temps plein/ temps partiel	$\Sigma (PF_i \cdot YF_j)$	31 000	75 800	45 600	27 500
Semaines et durée	$\Sigma (PWF_i \cdot YWF_j)$	30 800	74 700	45 400	27 400
<b>Sexe, âge, semaines et durée</b>	<b><math>\Sigma (PSAWF_i \cdot YSAWF_j)</math></b>	<b>30 900</b>	<b>67 500</b>	<b>44 000</b>	<b>27 600</b>

Source : Recensement du Canada, 1981 et 1996

*P* = Proportion de travailleurs dans la catégorie *i* en 1980

*Y* = Gains moyens de la catégorie *j* en 1995

*S* = Hommes et femmes gagnant leur vie

*A* = Travailleurs de la catégorie d'âge *i*

*SA* = Hommes et femmes de la catégorie d'âge *i* gagnant leur vie

*W* = Travailleurs faisant partie de la catégorie «semaines travaillées» *i*

*F* = Travailleurs à temps plein ou partiel

*WF* = Travailleurs à temps plein ou partiel et faisant partie de la catégorie «semaines travaillées» *i*

*SAWF* = Travailleurs de la catégorie «sexe-âge-intensité (temps plein ou partiel)»

comme des autres diplômés d'université, l'effet aurait été encore plus marqué (7 % et 5 %).

Ce phénomène a été plus qu'équilibré par l'âge plus avancé des personnes formant la population active. Tous les autres points étant égaux, si la répartition par l'âge n'avait pas changé entre 1980 et 1995, les gains moyens globaux auraient diminué de 3 %. Encore une fois, l'effet aurait été plus marqué chez les avocats (-15 %) et les autres diplômés universitaires (-8 %).

La variation du rythme de travail aurait produit un effet positif sur les gains des femmes et un effet négatif sur ceux des hommes. L'effet net moyen de quelques changements était relativement petit, excepté pour les diplômés universitaires dans les disciplines autres que le droit (3 %).

Pris ensemble, les changements quant au sexe, à l'âge et au régime de travail entre 1980 et 1995 ont eu un effet marqué positif global sur le revenu d'emploi des avocats. Sans ces modifications, leurs gains moyens de 1995 auraient subi une chute de plus de 10 %. L'effet net sur les autres travailleurs a été petit.

### Résumé

Comparativement à 46 % de tous les travailleurs âgés de 25 ans et plus en 1995, les femmes représentaient 30 % des avocats. Les femmes du milieu juridique étaient plus nombreuses dans les groupes d'âge plus jeunes. Alors que l'âge médian global des deux sexes différait de moins d'un an, celui des avocats masculins et féminins différait de plus de sept ans.

En général, les femmes travaillaient moins de semaines que les hommes, et une forte proportion d'entre elles était à temps partiel. La même situation régnait également chez les avocats, bien que les hommes de même que les femmes de cette profession travaillaient pendant plus de semaines et faisaient de plus longues heures que les autres travailleurs. Dans l'ensemble, les hommes travaillaient pendant 1 805 heures et les femmes, pendant 1 377 heures; les personnes du domaine juridique travaillaient respectivement pendant 2 308 et 1 945 heures. Comparativement à 14 % de tous les travailleurs, 54 % des avocats étaient travailleurs indépendants.

Avec 75 200 \$, les avocats gagnaient 146 % de plus que la moyenne globale de 30 600 \$, en 1995, et 71 % de plus que les travailleurs possédant un diplôme universitaire dans un domaine autre que le droit. Les plus

longues heures de travail des avocats représentaient 25 % de la différence entre les avocats et la moyenne des revenus globaux.

Alors que 56 % de tous les travailleurs touchaient moins de 30 000 \$ en 1995, moins de 2 % gagnaient 100 000 \$ ou plus. Les proportions analogues pour les avocats étaient de 24 % et de 23 %, dont 4 % qui ont rapporté un salaire d'au moins 250 000 \$.

Tout bien considéré, les travailleurs indépendants gagnaient 2 % de moins que les travailleurs rémunérés; parmi les avocats, ceux pratiquant pour eux-mêmes touchaient 41 % de plus que les autres. Tandis qu'environ un tiers des travailleurs rémunérés gagnaient moins de 20 000 \$ en 1995, la moitié des travailleurs indépendants touchaient le même montant. Qui plus est, seulement 1 % des employés, par opposition à près de 5 % quant aux travailleurs indépendants, touchaient 100 000 \$ ou plus. Dans le cas des avocats, 12 % des employés gagnaient au moins 100 000 \$ en 1995, comparativement à 31 % des travailleurs indépendants.

Dans l'ensemble, les gains moyens des femmes étaient de 63 % de ceux des hommes. Les avocates gagnaient 62 % des gains de leurs pairs masculins. Si les femmes avaient eu le même âge et le même rythme de travail que les hommes, les ratios auraient été de 72 % et de 73 %, respectivement. Le ratio du revenu horaire moyen, dans l'ensemble, était de 83 %; dans le cas des avocats, il s'établissait à 73 %. Il y avait très peu de différences dans le revenu moyen horaire chez les hommes et les femmes âgés de moins de 35 ans.

Avec le temps, d'importants changements ont pris place dans la répartition de la population active. Le nombre de travailleurs de 25 ans et plus a augmenté de 33 % entre 1970 et 1980, et d'un autre 33 % entre 1980 et 1995. Au cours des 25 années, comparativement à l'augmentation globale de 77 %, le nombre d'hommes gagnant leur vie a crû de 41 % et celui des femmes, de 154 %. La croissance chez les avocats était beaucoup plus marquée. Le nombre total d'avocats a augmenté de 106 % entre 1970 et 1980 et de 73 % entre 1980 et 1995. Les chiffres analogues pour les hommes étaient de 85 % d'augmentation et de 41 %; pour les femmes, ils étaient de 535 % et de 263 %. Alors que les femmes représentaient moins de 5 % des avocats en 1970, leur proportion a augmenté à 15 % en 1980 et à 30 % en 1995.

Tel un résultat des récessions du début des années 80 et 90, le revenu d'emploi moyen réel a chuté de 4 % entre 1980 et 1995. Les hommes travailleurs ont perdu 7 %, mais leurs pairs féminins ont gagné 15 %. Dans le cas des avocats, les hommes et les femmes ont respectivement gagné 11 % et 41 %. Toutefois, les gains moyens globaux des avocats ont montré une croissance de 6 %. Ceci est attribuable à la croissance extraordinaire du nombre de jeunes femmes de la profession. Leurs plus faibles gains ont retenu la croissance de la moyenne globale. Au même moment, la maturité de la population active a eu un effet positif sur les gains, tout particulièrement dans le cas des avocats. Dans l'ensemble, les effets positifs des changements de la composition des travailleurs selon l'âge ont été neutralisés par les effets négatifs des changements selon leur sexe et leur régime de travail. Toutefois, pour ce qui est des avocats, si leur répartition selon le sexe et leur régime de travail n'avait pas changée entre 1980 et 1995, leur gains moyens auraient diminué d'environ 10 % en 1995.

---

**Perspective**

---

■ **Notes**

1 Cette analyse ne se limite qu'aux gains et ne prend pas en considération d'autres sources de revenu, tels les revenus de placement ou les avantages sociaux non-monnaire. De plus, les gains sont rendus avant l'impôt payé sur le revenu personnel.

2 Le recensement fournit les données relatives au revenu des personnes de 15 ans et plus. Celles âgées de moins de 25 ans ont été exclues pour réaliser cet article à l'exception du paragraphe d'introduction. Voir *Notes et définitions*.

3 Quelqu'un qui a travaillé 35 heures par semaine pendant 52 semaines aurait travaillé 1 820 heures pendant l'année.

4 Voir *Notes et définitions*.

5 Les avocats appartiennent à une profession relativement homogène, mais les autres diplômés universitaires tombent dans un vaste éventail de professions et sont exposés à une plus grande dispersion en ce qui a trait à leurs gains. (Voir tableau 5 et le passage relié.)

6 Ceci a été évalué en utilisant la formule du

$$\text{coefficient de variation (CV)} = \sqrt{\sum P_i (Y_i - \bar{Y})^2} / \bar{Y}$$

dans laquelle  $P_i$  est la proportion de travailleurs du groupe d'âge  $i$  d'une catégorie,  $Y_i$  est le revenu moyen et  $\bar{Y}$  est le revenu moyen global de la catégorie. Le CV du revenu moyen selon l'âge quant aux avocats (30,9 %) et aux autres diplômés universitaires (24,3 %) était deux fois celui des autres personnes gagnant leur vie (12,7 %).

7 La plupart des données statistiques publiées sur le ratio des gains des femmes et des hommes se limitent aux personnes qui travaillent de 49 à 52 semaines, surtout à temps plein. Toutefois, la présente section englobe toutes les personnes de 25 ans et plus qui gagnent leur vie, l'effet des différentes activités étant estimé séparément.

8 La proportion (P) de la différence des gains attribuée à la différence d'heures a été calculée comme suit :

$$P = Y_f \cdot \frac{\frac{H_m}{H_f} - 1}{\bar{Y}_m - \bar{Y}_f}$$

où  $Y_f$  et  $Y_m$  sont respectivement les gains moyens des femmes et des hommes et où  $H_f$  et  $H_m$  sont leurs heures de travail annuelles.

9 Le groupe à revenus les plus bas inclut toutes les personnes à revenu négatif. Puisque seuls les travailleurs indépendants peuvent subir des pertes de revenus, leurs proportions sont relativement élevées dans les groupes à faibles revenus.

■ **Documents consultés**

RASHID, A. «Le revenu d'emploi des médecins», *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 11, n° 4, Statistique Canada, hiver 1999, p. 30-42.

---. «L'évolution des salaires durant sept décennies», *L'emploi et le revenu en perspective*, n° 75-001-XPF au catalogue, vol. 5, n° 2, Statistique Canada, été 1993, p. 10-23.

STATISTIQUE CANADA. *Revenu et gains au Canada en 1990 et en 1995*, série Dimension, Recensement du Canada de 1996, n° 94F0005XCB au catalogue du CD-ROM. Ottawa, 1999.

---. *Le quotidien*, n° 11-001-XPF au catalogue, 12 mai 1998.